A CROIX

La distribution des prix aux élèves de l'école libre Jeanne d'Arc, aura lieu le 31 juillet, à 10 heures, en la salle des fêtes du patronage Léon XIII; celle de l'école libre Saint-Vincent de Paul le même jour, à trois heures. Les deux cérémonies seront présidées par M. [illegible] Declerck, curé de la paroisse Saint-Pierre.

A LANNOY

La distribution des prix aux élèves, filles et garçons, des écoles communales officielles, aura lieu le lundi 2 août, à 2 heures un quart de l'après-midi, à l'école de la rue Nationale, et sous la présidence de l'administration municipale.

A HEM

La distribution solennelle des prix aux élèves du pensionnat Saint-Charles, a eu lieu jeudi après-midi devant une nombreuse assistance composée des enfants et jeunes gens de l'école, ainsi que des membres de leurs familles. La cérémonie était présidée par M. l'abbé Delesalle, doyen de Lannoy qui, à cette occasion, a prononcé une touchante allocution. Tout d'abord il a félicité avec humour les élèves et professeurs pour les excellents résultats obtenus par eux au cours de l'année écoulée. Puis il a donné aux enfants de très profitables conseils, leur traçant une véritable ligne de conduite pour l'avenir. M. le doyen a terminé par un mot aimable à l'adresse de tous ceux qui s'intéressent à un titre quelconque à l'œuvre. Son allocution a été vivement applaudie.

Le palmarès était encadré d'un programme récréatif des mieux composés. Aussi, est-ce à un véritable régal que les personnes présentes ont assisté; chacune n'est retirée emportant de la fête le plus charmant souvenir.

A LILLE

Lycée Faidherbe. — La distribution solennelle des prix du lycée de Lille a eu lieu jeudi matin, salle du Palais Rameau, en présence d'une affluence nombreuse, composée en majeure partie de dames et de jeunes filles.

La séance était présidée par M. Dassonville, président du tribunal civil de Lille, qui a prononcé un discours, ainsi que M. Macissiaux, professeur de littérature française.

Lycée Fénelon. — Au lycée Fénelon, jeudi matin, à neuf heures et demie, eut lieu également la distribution des prix.

LES PALMARÈS

A ROUBAIX

Ecole Nationale des Arts Industriels

Première section. — Enseignement des Arts. — Cours préparatoires de dessin. — Première division: 1er prix, Deschaumps Maurice; 2e, Douchelet Victor; — Deuxième division: 1er prix, Bamps Pierre; 2e, David André; — Troisième division: 1er prix, Delmeille Marcel; 2e, Dumarchey Albert. — Cours élémentaire et moyen de dessin. — Cours élémentaire: 1er prix, Vandemoortele Victor; 2e, Ostacque, Lecaudé Jean et Berton Achille; — Cours moyen (1er degré): 1er prix, Lemesse Hénri, Prouvost Gaston; 2e, Morhange Georges; — Cours moyen (2e degré): Prix Depoorter Jean. — Cours de perspective. — Division élémentaire: 1er prix, Vandemoortele Victor, Florent Auguste; — Division moyenne: 1er prix, Morhange Georges, Levecqlie Louis; — Division supérieure: Rapel de 1er prix, Vuillemenot Frédéric; prix, Delmotte Théophile. — Cours pratique d'ornement. — Division élémentaire: Prix, Dumarchey Albert; — Division supérieure: 1er prix, Florent Auguste; — Applications décoratives: Prix, Dumont Edouard, Vuillemenot Frédéric; — Cours supérieur de dessin, d'anatomie artistique et de peinture. — Dessin: Division élémentaire: 1er prix, Cansier Théodule; — Division supérieure (figure d'après nature): Hors concours, Vergaert Gérard, Deschomacker Paul; 1er prix, Vossaert Albert, Senneville Alphonse; — Croquis d'après nature: Hors concours, Vergaert Gérard, Deschemacker Paul; 1er prix, Vuillemenot Frédéric. — Anatomie artistique: Myologie: 1er prix, Vergaert Gérard; Ostéologie: 1er prix, Savart Charles. — Peinture: Division élémentaire: 1er prix, Prouvost Gaston; — Division supérieure: Hors concours, Vergaert Gérard, Deschemacker Paul, Créteur Jean; 1er prix, Vossaert Albert, Senneville Alphonse. — Cours de modelage et de sculpture. — Division préparatoire: 1er prix, Lecaudé Jean; — Division élémentaire (1er degré): 1er prix, Cordonnier Jacques; — Division élémentaire (2e degré): 1er prix, Morelle René. — Division supérieure: 1er prix, Vuillemenot Frédéric; — Application diverses: 1er prix, Delmeille Oscar; Matières diverses: 1er Prix, Vuillemenot Frédéric; Sculpture sur bois: Prix, Gaillard Albert. — Cours de construction générale et d'architecture. — Construction générale (1re année): 1er prix, Bigotte Jean; — Architecture (deuxième division, 1re année): 1er prix, Dugardin Paul, Vaeseur Léonce; — Première division (2e année): 1er prix, Demay Evariste. — Cours de composition décorative et industrielle. — Division élémentaire (1re année: Etude d'après la plante: 1er prix, Duhard Louis; Composition décorative: 1er prix, Duhamel Marcel, Duhard Louis; — Division moyenne (2e année): Etudes documentaires: 1er prix, Savart Charles; Composition décorative: 1er prix, Savart Charles; — Division spéciale: Etude d'après la plante: 2e prix, Gadant Roger; Composition décorative: 1er prix, Gadant Roger; — Division supérieure: Etude d'après la plante: 1er prix, Bizard Charles; Composition décorative: 1er prix, Bizard Charles. — Cours supérieur de composition décorative appliquée aux industries textiles. — Deuxième division: Prix, Honoré Edmond; — Première division (préparation au diplôme d'études supérieures de dessin d'art textile): Hors concours, Emmanuel Dudot et Charles Labriffe; Prix, Lesage Gustave. — Cours d'histoire de l'art. — Première année: 1er prix, Labriffe Charles; — Deuxième année: 1er prix, Vandemoortele Victor.

Section des jeunes filles. — Cours de dessin. — Division élémentaire: Dessin d'après le plâtre: 1er prix, Rasticher Madeleine; — Division supérieure: Dessin d'après nature: 1er prix, Leger Jeanne; Croquis d'après nature: 1er prix, Leger Jeanne. — Peinture. — Division élémentaire: 1er prix, Dassonville Emma; — Division supérieure: 1er prix, Florin Marie, Leger Jeanne. — Cours de composition décorative. — Division B (2e année): 1er prix, Bourgeois Suzanne. — Cours d'histoire de l'art. — Première année: Prix, Dodin Elisabeth, Ribery Eugénie; — Deuxième année: Prix, Leger Jeanne. — Cours de travaux d'art féminins, broderies, dentelles, applications diverses — Division élémentaire: 1er prix, Bleury Yvonne, Bouchard Yvonne; — Division supérieure: Rappel de 1er prix, Ségard Irène; 1er prix, Dassonville Emma, Bretting Elisabeth.

Enseignement technologique. — Cours de mathématiques. — Division préparatoire: 1er prix, Decrenne Albert; — Division élémentaire (géométrie): 1er prix, Speybroeck Albert; — Division élémentaire (algèbre): 1er prix, Polderman Marcel; — Division supérieure (géométrie et trigonométrie): Prix, Deligny Henri; — Division supérieure (algèbre): Prix, Deligny Henri; — Dessin géométrique: Concours, 1er prix, Vandenhoute Léon; Travaux d'année, 1er prix, Vandenhoute Léon. — Cours de mécanique. — Division élémentaire (1re année): Théorie de mécanique générale: 1er prix, Fouvez Augustin, Maguet André; Dessin et croquis de machines: 1er prix, Dodin Fernand, Fouvez Augustin; Travaux pratiques (dessins, croquis): 1er prix, Fouvez Augustin, Dodin Fernand; Travaux manuels du fer: 1er prix, Delecq Gaston, Herman Joseph; — Division élémentaire (2e année): Théorie de mécanique générale: 1er prix, Van Mullem Edmond; Dessin et croquis d'organes de machines: 1er prix, Petit Vincent, Deroo Adrien; Travaux pratiques: 1er prix, Deroo Adrien, Van Mullem Edmond; — Division supérieure (2e année): Théorie de mécanique générale: 1er prix, Berte Henri; Dessin et croquis de machines: 1er prix, Cruque Alexandre, Geenens Auguste. — Cours de chimie, de physique et manipulations. — Physique: Prix, Landauer Edouard, Lavolée Georges; — Chimie: 1er prix, Meeres Victor; — Manipulations: 1er prix, Leclercq René. — Cours d'électricité industrielle. — Section des étudiants: 1er prix, Leclercq Jules; — Section des professionnels: 1er prix, Dhooghe Georges. — Cours de chauffeurs. — Chauffeurs et conducteurs de machines: Rappel de 1er prix, Carette Fortuné; 1er prix, Boulans Louis; — Professions diverses: Rappel de 1e rprix, Dufermont Marcel; 1er prix, Vacher Joseph; — Etudiants et employés: 1er prix, Cruque Alexandre, Jardez Henri.

Industries textiles. — Cours de tissage. — Enseignement du jour. — Cours de première année: 1er prix, Hailey Jean; Cours de deuxième année: 1er prix, Gadant Roger. — Enseignement spécial du soir. — Cours élémentaire (1re année): 1re mention, Teissedon Paul; Cours moyen (2e année): 1er prix, Hancq J.-B.; Cours supérieur (3e année): 1er prix, Devos Pierre. — Cours de mécanique appliquée à l'étude des métiers textiles. — Première année: 1er prix, Dodin Fernand; Deuxième année: 1er prix, Gadant Roger, Ménart Emile; — Enseignement spécial du soir pour les professionnels: 1er prix, Lateux Louis. — Cours de peignage et filature. — Cours théorique: 1er prix, Renard Louis. — Travaux d'atelier: 1er prix, Lambin Désiré; — Rédaction des cahiers du cours: 1er prix, Voedts Henri. — Cours de teinture, impression et apprêt. — Division de première année, théorie: 1er prix, Outters Albert; Travaux pratiques: 1er prix, Outters Albert; — Division de deuxième année: 1er prix, Dechaineux Albert, Lorulan Donat. — Cours professionnel des dimanches, spécial aux praticiens: 1er prix, Delreux Emile.

A TOURCOING

Ecoles Académiques. — Ecole de dessin et de peinture. — Cours supérieur: Vétérans: Rappel de médaille de vermeil avec la bourse offerte par la Société Artistique de Roubaix-Tourcoing, Emile Depoortère; rappel de médaille d'argent avec récompense spéciale, Jérôme Lamote; 1ers prix ou rappels de 1ers prix: Gaston Prouveur, Jean Masure, Jérôme Lamote, Emile Depoortère. — Concours de fin d'année: 1er prix, Emile Baert, Cyrille Bossut, Louis Belplace, Louis Vercammen, Emile Dotman.

Ecole d'architecture. — Architectes: 1er prix offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Louis Verger, Arthur Triaut. — Artisans: 1er prix (menuiserie), prix offert par le Syndicat Général du Bâtiment, René Clerson. Ont obtenu des 1ers prix: Marcel Monger, Léon Meurillon, Raymond Carrette.

Ecole de sculpture et de modelage. — Joseph Vansaette, médaille d'argent; Jean Depoortère, médaille d'argent et félicitations de la Commission; 1er prix, Jules Escorpie et Henri Jonequiert. — Cours de décoration: Rappel de médaille d'argent, Jean Masure; médaille d'argent et 1er prix offert par M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, Jérôme Lamote; médaille d'argent et 1er prix, Gaston Prouveur; 1er prix, Léonel Lamotte, Albert Fortrye, Pierre Doutreluigne.

La Commission administrative est heureuse de féliciter: 1° l'élève Masure Jean, qui a obtenu une 3e mention au concours de la Société d'encouragement à l'art et à l'industrie (Paris) et un 2e prix, au concours de Calais, organisé par la Société des Artistes du Nord et du Pas-de-Calais; 2° l'élève Labriffe Henri, qui a obtenu une médaille de bronze avec prime de 20 fr. au concours de composition décorative organisé par la Société Industrielle du Nord de la France.

Cours de dessin élémentaire: 1er prix offert par M. le Ministre de l'Instruction publique, Paul Cateau; 1er prix, Jules Loridant, Romain Lietar, Marcel Demeta.

Ecoles municipales de Tourcoing. — Ecoles de filles. — Rue du Virolois: 1er prix, Léa Bocquet, Louise Broux, Jeanne Deborgher, Léontine Lefebvre, Yvonne Debreu, Léontine Humez, Madeleine Hespel, Léonie Humez. — Rue de la Croix-Rouge: 1er prix, Marie-Louise Ruffin, Madeleine Parsy, Louise Dumortier, Rosmaine Petit, Marie Vureux, Marie Ladesou. — Rue du Dragon: 1er prix, Simonne Morel, Valentine Houpline, Irma Benoust, Rachel Benouat. — Rue de l'Epidème: 1er prix, Yvonne Algnerille, Valentine Cosman, Yvonne Villain, Elisabeth Fournesu, Jeanne Vankeerebilcke, Marcelle Rychalluck, Yvonne Deason, Madeleine Soots, Marie Linbrecht. — Rue Fin-de-la-Guerre: 1er prix, Céline Lorthan, Fernande Fontaine, Jeanne Delepluque, Madeleine Destombes. — Rue du Flocon: 1er prix, Jeanne Mons Rosa Lesombe, Jeanne Roussel, Thérèse Deletombe, Marie Cattliez, Andrée Boute. — Rue Houchard: Excellence, Denise Declercq; 1er prix, Denise Declercq, Albertine Demarcq, Raymonde Mation, Marie Desmarures, Cécile Vandenweghe, Jeanne Descornez, Hélène Debouchière, Entmée Vincke, Marthe Corroisier. — Rue de Varsovie: Excellence, Léa Vanhauwaert, Claire Petit; 1er prix, Marie Cracco, Claire Petit, Marcelle Leclercq, Lause Casteur, Anne-Marie Delbecque, Simonne Warmon, Léa Vanhauwaert, Pauline Decoulombier, Ernestine Delplancke. — Rue des Villas: 1er prix, Gertrude Brann, Léa Leclercq, Yvonne Warhem, Raymonde Gobert, Hélène Duquesnoy, Zulma Delourme, Marguerite David, Germaine Kalstein, Marie-Thérèse Momont, Louise Duquesnoy, Louise Hevinos.

Académie de musique

Prix Louis Montagne (100 fr.), décerné à l'élève ayant obtenu un 1er prix de clarinette: Marcel Bedouin. — Classe de solfège: 1er prix, Léon Delbarre, Marcel Bedouin. — Médaille de vermeil: Louise Castelin; 1res, Marguerite Castelin, Berthe Herkentelin; 1res prix, Marguerite Castelin, Berthe Herkenrath. — Classe de piano: 1res prix, Gabrielle Philippart, Louise Castelin, Jeanne Mellier, Berthe Herkenrath. — Classe de chant: 1er prix, Clémentine Delcuvser. — Classe de violon, 1er prix, Laure Honoré. — Classe de clarinette, 1er prix, Marcel Bedouin. — Hautbois, Léon Delbarre.

LANNOY

— *Succès scolaires.* — Les huit élèves présentés par M. Fontaine, directeur de l'école communale, aux examens du certificat d'études complémentaires, ont été reçus.

LILLE

— *Enseignement supérieur.* — Chirurgie-dentaire: Les examens pour l'obtention du diplôme de chirurgien-dentiste sont terminés.

Sont reçus définitivement: 1re série, MM. Doutreligne, Marsat, Baudrand, Decobecq.

2e série: MM. Henri Montagne, ancien élève du lycée Faidherbe, Maier, Martin.

Ecole normale de jeunes filles: Parmi les noms des aspirantes admises à l'Ecole normale de jeunes filles, le nom de Mlle Adrienne Lekieffre, de Wavrechain, a été omis.

— *Ecole pratique d'agriculture de Wagnonville.* — L'examen a eu lieu à l'école, le 27 juillet: 22 candidats sont définitivement reçus. Une médaille de vermeil est accordée à M. Sergent, directeur de l'Ecole d'application à Douai, pour avoir présenté l'élève Voirin, classé premier. M. Chatelain, de Mouy (Oise), est classé 2e avec félicitations. Une médaille d'argent est accordée à M. Cordonnier, directeur d'école à St-Amand, pour avoir présenté l'élève Dufour, de Wallers, classé 3e; une médaille de bronze est accordée à M. Guillaume, directeur d'école à Anzin, pour avoir présenté l'élève Satizelle, d'Holnon (Aisne), classé 4e.

LE BLANC DE FRANCE équivalant à la Céruse dans toutes ses applications en peinture est avantageusement adopté partout après comparaison.
BINET et Cie, CORBIE (Somme)
Ancienneement BOUTRY et Cie 1123

INSTITUT D'ELECTROTHÉRAPIE DE TOURNAI
CLINIQUE DU DOCTEUR LENTZ
130, boulevard des Nervions. — Téléphone n° 514.
Traitements spéciaux: Haute Fréquence: Traitement de la goutte, de l'artériosclérose, neurasthénie. Bains de Lumière et Hydrothérapie. Arthritisme, rhumatisme, obésité, etc. — Rayon X. 28

BELGIQUE

A LA CHAMBRE

Séance de jeudi matin

La séance est ouverte à dix heures, sous la présidence de M. Cooreman. La Chambre continue la discussion du

Budget des chemins de fer

M. Lemonnier rappelle qu'il y a un an et quatre mois la Chambre a adopté un ordre du jour autorisant le personnel du railway à se constituer en association et invitant M. le Ministre des Chemins de fer à mettre ses règlements administratifs en harmonie avec cet ordre du jour. Quand M. le Ministre se décidera-t-il à prendre les mesures que la Chambre lui a demandé de prendre?

L'orateur se plaint de l'insuffisance des salaires du petit personnel des chemins de fer.

M. Pepin demande que la pension des vieux ouvriers du chemin de fer soit augmentée. L'âge de la pension devrait être 60 ans au lieu de 65.

M. Standaert signale que les ouvriers repris de la Compagnie de la Flandre occidentale gagnent à présent, par suite de retenue, un salaire inférieur à celui qu'ils touchaient avant la reprise. Il prie le Gouvernement de mettre fin à cet état de choses.

MM. Debunne et Pepin proposent par voie d'amendement de majorer de 200.000 francs le crédit pour traitements du petit personnel des voies et travaux. Il y a encore plus de 9.000 ouvriers qui ne gagnent pas 3 francs par jour.

Les amendements Debunne-Pepin sont appuyés par MM. Royer Daens, Dambion, Van Langendonck, Buyl.

La séance est levée à 12 heures 45.

Séance de l'après-midi

La Chambre prend en considération, sans débat, une proposition de loi portant organisation d'asiles spéciaux pour l'internement et le traitement des aliénés dit « criminels », des aliénés dangereux et des alcooliités.

La durée du travail dans les mines

La Chambre aborde l'examen du projet tel qu'il a été amendé par le Sénat.

M. Persoons convie la Chambre à ne pas accepter les modifications votées par le Senat.

M. Woeste. — J'ai prévu que la loi serait modifiée et mes prévisions n'ont pas tardé à se réaliser. Il faut maintenant empêcher les heurts entre les deux assemblées législatives. Car si l'on émettait cette prétention que le Sénat ne doit être qu'une constitution d'enterrement, les conflits ne tarderaient pas à se multiplier.

Le Sénat n'a pas été intransigeant; la Chambre ne doit pas l'être non plus.

M. Mansart combat la proposition et demande que le texte primitif soit maintenu. Les hiercheurs dans le système de la Chambre, travailleront déjà une demi-heure de plus que les autres ouvriers.

Le conflit n'est pas entre la Chambre et le Sénat mais entre les démocrates généreux et les jouisseurs capitalistes. (Très bien à l'extrême-gauche.)

M. Hubert, ministre du travail, rappelle les déclarations de M. Destrée, qui reconnaissait que la loi est progressive. Or, le Sénat a adopté presque tout: il ne faut pas se payer de mots. Votre manière de voir est celle adoptée par le Sénat. (Protestations à l'extrême-gauche.)

Le Sénat a simplement étendu à une catégorie d'ouvriers la journée de travail que la Chambre avait accepté pour d'autres catégories. Si vous rejetez le texte voté par le Sénat, il se passera encore plusieurs mois avant que la loi puisse être promulguée. (Clôture! Clôture!) Vous ne voulez même pas examiner la modification introduite par le Sénat. (L'extrême-gauche réclame bruyamment la clôture.)

La clôture est mise aux voix. Elle est rejetée par 79 voix contre 49 et 5 abstentions.

M. le Ministre de l'Intérieur rappelle dans quelles conditions la loi a été votée par la Chambre. Elle l'a été à la presque unanimité. Le Sénat a accepté la loi à peu de chose près telle que nous l'avions votée. (Bruit et interruptions à gauche.) Il y a des membres ici qui s'efforcent par tous les moyens de jeter le trouble dans l'assemblée. Je ne le supporterai pas.

Je pense que, en votant la loi dans le délai le plus bref possible, nous rendrons un grand service au pays.

Que irons-nous, si la Chambre se montre intransigeante? Si vous renvoyez ce projet au Sénat tel que vous le voulez, comment se terminera ce conflit?

M. Vandervelde. — Si j'ai insisté pour entendre M. le Ministre, c'était pour prouver au pays que nous n'avons rien à attendre d'une majorité qui veut étrangler le débat et qui a hâte de partir en vacances.

S'il ne s'était agi que de quelques semaines, j'aurais préféré ne pas provoquer un conflit, mais il s'agit de faire peser une perpétuelle menace sur la tête de 27.000 ouvriers.

Le mécanisme parlementaire exige que les deux Chambres s'entendent: si un conflit doit se produire, ce n'est pas à la Chambre que la faute incombe, mais au Sénat. Et si celui-ci maintient sa façon de voir, il aura hâté le moment où le Sénat, barrière de tous les progrès sera appelé à disparaître.

M. Mabille. — La disposition dont il s'agit est la plus importante de la loi. (Nouvelle approbation.) Elle a été discutée longuement ici et adoptée à l'unanimité. On vient nous demander aujourd'hui d'y renoncer. Cela est impossible. Je crois que nous devons maintenir notre disposition. Pour ma part, je ne puis l'abandonner au prix de ma dignité et du repos de ma conscience. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

La discussion générale est close.

M. Woeste se rallie à l'amendement du gouvernement.

L'amendement du Sénat, mis aux voix par appel nominal est rejeté par 75 voix contre 48 et 9 abstentions. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Le texte de la Chambre relatif aux chantiers où la température dépasse 28 degrés est maintenu sans opposition.

L'ensemble de la loi sur les mines est voté par 98 voix et 10 abstentions.

AU SÉNAT

Séance du 29 juillet

Présidence de M. Simonis, président.

La séance est ouverte à 2 heures 15.

Mariages « in extrémis »

M. Roberty appuie le projet.

M. Goblet défend son amendement, qui consiste à exiger un certificat médical démontrant que les personnes qui ont reçu la bénédiction nuptiale avant la célébration du mariage civil étaient effectivement en danger de mort.

Mgr Keesen combat l'amendement de M. Goblet.

L'orateur s'attache à établir que l'article du code qui interdit aux prêtres de procéder à la bénédiction nuptiale avant la célébration du mariage civil est contraire à la liberté des opinions, à la liberté des cultes.

On violente aussi les consciences des officiers en leur imposant l'obligation d'épouser des femmes ayant une dote. Ainsi, il arrive que des officiers, désireux de faire leur devoir, de régulariser leur situation, vont se marier en Angleterre ou en Italie. En le faisant, ils n'enfreignent aucune loi; ils ne violent aucun règlement militaire. S'ils se marialent en Belgique dans les mêmes conditions, ils seraient punis. Nos officiers doivent donc se rendre sur la terre étrangère pour avoir le droit de se marier selon leur seule affection. L'orateur dépose un amendement autorisant les officiers à recevoir la bénédiction du prêtre, lorsque, à défaut de dot, ils ne peuvent contracter le mariage civil.

Les ventes d'immeubles domaniaux sont adoptées par 48 voix contre 8 et 11 abstentions.

Personnel des tribunaux de Bruxelles et d'Anvers

La discussion générale du projet est close et les articles sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté par 55 voix et une abstention.

L'assemblée reprend l'examen du projet sur le mariage religieux.

Le mariage religieux

M. De Lantsheere, ministre de la justice, défend le projet qui ne change absolument rien à la situation respective du mariage religieux et du mariage civil.

Il combat les amendements Goblet et Keesen.

La discussion générale est close.

La séance est levée à 4 h. 45.

Vendredi, séance publique à 10 heures du matin.

LE RETOUR DU PRINCE ALBERT

Les délégués de toutes les sociétés bruxelloises qui participeront à la manifestation organisée à l'occasion de la rentrée en Belgique du prince Albert, se sont réunis mercredi soir, à la Grande Harmonie. M. le notaire Poelaert présidait. Il a fait part à l'assemblée de l'autorisation accordée par la famille royale à la manifestation projetée. C'est la seule démonstration qui pourra se faire au moment de l'arrivée du prince. Les sociétés seront rangées sur le parcours que suivra le prince Albert, depuis la gare du Nord jusqu'au palais du Roi. Dès que le cortège princier sera passé, les drapeaux et étendards des diverses sociétés se détacheront des rangs et feront escorte aux berlines royales. Ils se masseront ensuite sur la place des Palais, où toutes les sociétés de musique de l'agglomération exécuteront la « Brabançonne ».

Le comité exécutif fera des démarches auprès des administrations publiques, des industriels et des négociants, pour les inviter à accorder un demi-jour de congé à leur personnel le jour de l'arrivée du prince, c'est-à-dire le samedi 14 ou le lundi 16 août. On sait, en effet, que le bateau n'accostera pas à Anvers le 15.

La plaquette commémorative et l'album contenant les noms de tous les adhérents seront remis au prince au cours d'une seconde manifestation, qui aura lieu en octobre prochain, à l'Hôtel de Ville de Bruxelles. Plus de 350 sociétés de l'agglomération ont envoyé déjà leur adhésion au comité exécutif.

UN FRATRICIDE A ANVERS

Les époux Kessels habitent, avec leurs enfants, une petite chambre du 1er étage, rue Schoyte, à Anvers. Un des enfants manqua de perdre la vie dans une collision de tram et de charrette et depuis ce temps-là il était toujours souffrant, recevait les soins du docteur. Il était d'une nervosité excessive; un rien le faisait bondir et se fâcher.

C'est pendant un de ces accès de colère presque inconscients, qu'il frappa son frère, âgé de quatorze ans. Il s'agissait d'aller porter à la poste une lettre écrite par leur mère.

— Je vais la porter, dit Gustave, l'aîné. — Non, moi je la porterai, répliqua le cadet. — Bien, nous nous battrons, dit Gustave. Et chacun des enfants s'empara d'un couteau.

— Déposez les couteaux, cria la mère, effrayée. Mais elle ne fit pas plus longtemps attention aux enfants. Peu d'instants après, le plus jeune des combattants arriva près d'elle, tout geignant et ensanglanté: le malheureux avait reçu un coup de couteau aux reins.

Le parquet averti s'est rendu, mercredi après-midi, à 4 heures, à l'hôpital Sainte-Elisabeth, pour interroger la victime. Le petit garçon n'a pas chargé son frère au contraire. « Tout cela est arrivé en jouant », disait-il. « Nous nous battions pour rire; moi je ferrailais avec un tisonnier; mon frère s'était armé d'un couteau. Je lui portai un coup de mon arme, et mon frère riposta de la sienne. Il m'atteignit au côté. Son intention n'a pas été de me blesser. »

Le couteau avait pénétré dans les chairs entre deux côtes, perforant le poumon droit.

On sait le reste.

Un vol à la Société Générale

On vole 120,000 francs à la Société Générale de Belgique

L'affaire date de quelques mois. Le vol est avéré, mais le coupable n'est pas encore connu.

Voici les détails que nous avons pu recueillir à ce sujet. Il y a quelques mois, un rentier français, client de la Société Générale, constata en recevant son relevé de compte, qu'on avait porté à son débit, une somme de 120.000 francs, payée par la Société Générale sur présentation d'un chèque.

Or, ce monsieur n'avait pas fait toucher de chèque à la date indiquée. Il protesta, naturellement.

L'enquête fit découvrir que le ou les faussaires avaient procédé avec une habileté consommée. Il avait fallu, pour que le vol pût être commis, créer tout un jeu d'écritures. Jusqu'à présent, les soupçons sont portés sur trois ou quatre employés, mais le coupable n'est pas encore découvert.

ROULERS

UN GRAVE ACCIDENT DE VÉLO

Mercredi soir vers 7 heures 1/2, Jules Samoy, âgé de 24 ans, maçon, habitant au Waterdam, à Moorslède et Achille Bagein, âgé de 19 ans, habitant à la place de Moorslède, s'en retournaient de Roulers vers Moorslède, et étaient arrivés à environ deux cents mètres du hameau De Ruiter, à Roulers, quand ils devancèrent la voiture de M. Vandenbulcke, brasseur, à Oostnieuwkerke, autour de laquelle un grand chien courait librement. L'animal se jeta par mégarde dans la roue de devant de Bagein, qui roulait le premier, Bagein culbuta et Samoy tomba sur lui. Entre temps, le brasseur continuait sa route suivi du chien qui avait repris sa place sous la voiture.

Les deux cyclistes ne se relevèrent pas, tous deux étaient évanouis, des voisins accoururent bientôt et on se mit à donner les premiers soins aux blessés. Samoy portait une forte blessure à la joue et à la tempe droite, Bagein avait une grave blessure au ventre.

On téléphona du Ruiter à Roulers, pour demander l'intervention d'un vicaire, et à Moorslède, pour demander le docteur Dewanckel, qui fut bientôt sur les lieux.

Une heure après l'accident, Bagein n'avait pas encore recouvert ses sens. Les blessures que tous deux portent sont graves, sans que toutefois il y ait danger pour la vie des deux hommes, sauf complication imprévue.

Vers 9 heures du soir, on a transporté les deux blessés à Moorslède en voiture. Le vélo de Bagein est tordu et littéralement hors d'usage.

MECHIN

PENSIONNAT DE LA STE-UNION. — Le pensionnat de Méchin maintient superbement sa réputation. Nous signalons avec plaisir les succès qui terminent cette année scolaire. Sur 70 élèves présentées aux différents examens, 64 ont été reçues avec d'excellentes notes, dont 22 très bien, 21 bien, 13 assez bien et 3 satisfait.

Brevet élémentaire (5 élèves reçues, dans les sessions d'octobre et de juin): ce sont: Mlles Henocq Fernande, Packet Clotilde, Canche Marie-Thérèse, Billau Jeanne et Polz Suzanne.

Certificat supérieur du 27 juillet (5 élèves reçues): Mlles Buttel Suzanne, Dournel Lucienne, Delmar Léa, Dhondt Aline, Packet Madeleine.

Certificat complémentaire du 6 juillet (30 élèves reçues): Mlles Boussemart Claire, Bruge Madeleine, Bergard Marie-Thérèse, Carette Léonie, Duquesnoy Simone, Duquesnoy Léontine, Degryse Laure, Dujsre Marie-Louise, Deronne Hermance, Esprit Clémence, Fourez Valentine, Figeac Marie-Louise, Ghislain Louise, Gindre Marcelle, Gruson Elise, Lemaire Adèle, Leuridan Marthe, Masqueller Sophie, Noyez Yolande, Parmentier Germaine, Poulain Julie, Storet Marthe, Souverayn Madeleine, Teneul Léa, Thellier Laure, Tonnel Marie, Wartelle Germaine et Willefert Germaine.

Certificat élémentaire du 19 juillet (24 élèves reçues): Mlles Béghin Rosalie, Binet Marthe, Berteloot Carmen, Bouche Marguerite, Berson Nelly, Carette Claire, Carette Fernande, Crépin Béatrix, Cornille Rachel, Dubois Marie, Dubos Emilienne, David Gabrielle, Delgrange Sophie, Delestrez Marie-Louise, Dénoulet Fernande, Delplanque Hermance, Fournier Louise, Gosman Blanche, Hespel Albertine, Lemesre Madeleine, Minet Anne-Marie, Samain Germaine, Spriet Marie-Louise et Vandestracten Berthe.

Toutes nos félicitations à ces jeunes filles et à leurs dévouées maîtresses.

Chaux, ciment, pierres, gravier du Rhin, etc. — Gustave Lesenne, Tournai (Belgique. Télép. 460.

PEINTURE, décors, vitrerie, miroiterie, peintures laquées, papiers peints. Léon Cocheteux, 94, rue du Luxembourg, Roubaix. Tél. 20.30.

SPA. HOTEL DE FLANDRE Confort moderne Vaste jardin. 66144

VIE SPORTIVE

HIPPISME

LES COURSES AU HAVRE

du jeudi, 29 juillet

Le Havre, 29 juillet. — (Par depêche.) — Voici les résultats des courses:

Prix du Conseil Municipal (à réclamer, 1.500 francs, 1.000 m.): 1er, Chester, à M. le vicomte G. de Fontarce, pes. 3.00, pl. 11.50, pel. 26.50, pl. 8.50; 2e, Becazeville, à M. R. Levylier, pes. 9.50, pel. 9.00; 3e, Flint. — Non placé: Pommer.

Prix de l'Hotel-de-Ville (à réclamer, 1.500 fr., 1.000 m.): 1er, Spring Wheat, à M. Bagnon, de Duchesse, pes. 17.50, pl. 8.00, pel. 13.00 pl. 7.50; 2e, Oria, à M. R. Levylier, pes. 8.50, pel. 8.00; 3e, Goura. — Non placés: Palmette.

Prix de la Société Sportive d'Encouragement (prix principal, 4.000 fr., 2.000 m.): 1er, Cantinier, à M. R. Bally, pes. 14.50, pel. 12.50; 2e, Ulysse; 3e, Rolleville.

Prix de la Ville du Hâvre (handicap, 3.000 fr., 2.900 m.): 1er, Chalabre, à M. R. Levylier, pes. 15.50, pl. 7.00, pel. 17.00, pl. 8.00; 2e, Chartres, à M. A. Cobienz, pes. 7.00, pel. 8.00; 3e, Pretty Alice, à M. F. Le Bris, pes. 16.00, pel. 15.50; 4e, Kermesse. — Non placés: Sarbalakio, Favori, Gaité, Dilys.

Prix du Conseil Général (course de haies, à réclamer, 2.000 fr., 2.700 m.): 1er, Espérance II, à M. Michel Pautall, pes. 12.50, pl. 7.50, pel. 11.00, pl. 7.00; 2e, Kadoudja, à M. le duc de Noailles, pes. 8.50, pel. 9.00; 3e, Tyvatlen, à M. le comte de Saint-Luc, pes. 19.50, pel. 13.50. — Non placés: Pujo II, Coqueluche II, Tai Fann Sou, Epiry, Tanagra III, Décade.

Prix de la Nave (steeple-chase, handicap, gentlemen, 1.500 fr., 3.800 m.): 1er, Orchydée, à M. A. Henriquet, pes. 36.50, pl. 12.00, pel. 28.50, pl. 11.50; 2e, Faria, à M. F. Le Bleu, pes. 10.00, pel. 9.00; 3e, Citandre II. — Non placés: Lison, Wertingen.

LES COURSES A OSTENDE

du jeudi, 29 juillet

Voici les résultats des courses qui ont eu lieu jeudi, à Ostende:

Prix des Haras (2.500 fr., 1.000 m.): 1er, Fellow, à M. Bruggmann; 2e, Cythère; 3e, Mithridate. — Non placés: Loango, Blanda, Imperial, Chasser, Nimble Field. — Pari mutuel: Pesage, 17.40, 7.80, 6.40 et 8.40; pelouse, 19.60, 8.60, 7.10 et 6.50.

Prix de Baudemont (2.500 fr., 1.600 m.): 1er, Evening Fox, à M. Brugmann; 2e, Bloul; 3e, Eliza. — Non placés: Diekirch, Madie, Hymen, Costa Rica, Blondinette, Gorbe, Chang-Hai, Chocolat, Vanlard, Lady Margot, Werister. — Pari mutuel: Pesage, écurie Brugmann, 15.70, 61.40, 8.90 et 13.30; pelouse, écurie Brugmann, 17.70, 101.70, 9.70 et 12.00.

Prix du Bailey (2.500 fr., 1.150 m.): 1er, Ellec Lily, à M. Ed. Guyot; 2e, Wild Field; 3e, Gabi. — Non placés: Dédaria, Plats, Coq du Roche, Poupette, Argile. — Pari mutuel: Pesage, 21.50, 7.90, 6.80 et 8.90; pelouse, 23.20, 9.20, 7.50 et 13.50.

Prix de Bercham (3.000 fr., 1.700 m.): 1er, La Néva, à M. Ashman; 2e, Carreau; 3e, Vintimille. — Non placés: Olga, Glycérine, Pretty Rose, Silver Cape, Bassily. — Pari mutuel: Pesage, écurie Ashman, 25.90, 13.30, 7.50 et 11.70; pelouse, écurie Ashman 17.50, 19.60, 7.60 et 6.70.

Prix de Rethy (3.000 fr., 1.000 m.): 1er, Carrola, à M. Brugmann; 2e, Arméria; 3e, Pile d'Argent. — Non placés: Groseille, Fleur de Lys, Cristal de Roche, La Wartha. — Pari mutuel: Pesage, 13.90, 9.00 et 19.00; pelouse, 12.00, 8.30 et 10.70.

Prix du Dibbsek (3.000 fr., 1.700 m.): 1er, Promethus, à M. de Trébois; 2e, Redscarf; 3e, Floraza. — Non placés: Carnok, Gay Leg, Ballsironen, Charterhouse, Thoughtful Liar, Jean, Grand Slam, Arabi, Bucrée. — Pari mutuel: Pesage, 11.00, 7.70, 9.00 et 28.90; pelouse, 12.90